



Règlement « Christmas Fish » 2023

Cette épreuve n'est pas une compétition officielle, il s'agit d'un jeu d'hiver entre pêcheurs au travers de l'application « My FFPS » ouvert à tous.

Pour participer, il faut télécharger l'application sur le Play Store ou Google Play en fonction du smartphone que vous possédez, ouvrir un compte et vous pouvez concourir.

Afin que l'application puisse fonctionner vous devez activer la géolocalisation de votre téléphone, activer la rotation et la connections des données.

Principe de l'épreuve : Où que vous pêchiez en France (Corse comprise) du bord, en float-tube ou en bateau, c'est de faire avec l'application des photos de vos prises à côté d'un instrument de mesure (réglette officielle, mètre etc...) justifiant sa longueur, durant la période définie.

Les pêcheurs, ayant pris les poissons les plus longs par catégories, seront déclarés gagnants.

Les espèces retenues sont : brochet, sandre, black-bass, perche, aspe, chevesne.

Au terme de l'épreuve il y aura donc, six gagnants plus le super vainqueur...

Durée de la « Christmas Fish » : du 23 décembre à 8H00 jusqu'au 07 janvier 2024 17H00.

Les photos seront validées au fil des jours par les arbitres. Pour être validée une photo doit être nette et la mesure lisible. Le poisson devra être propre et sans trace de maltraitance (sang, coupures etc...). La mesure se fait de l'extrémité de la tête à l'extrémité de la nageoire caudale. La tête à gauche, la nageoire dorsale au-dessus.

Tout abus (photos d'espèces non sélectionnées, photos autres que les poissons retenus), suspicion de triche, non-respect du règlement seront sanctionnés par une élimination du participant.

Postez toutes vos prises, même si elles sont plus petites que les poissons classés, les classements ne sont pas figés tant que l'épreuve n'est pas terminée. Il peut y avoir des modifications.

Les vainqueurs de chaque catégorie se verront attribués des lots offerts par nos partenaires et la FFPS Carnassier. Un prix spécial du jury sera attribué et décidera du super vainqueur 2023.

S'inscrire à la « Christmas Fish » impliquera systématiquement l'acceptation de ce règlement et de céder ses images. Les membres du Comité

Directeur de la FFPS peuvent participer mais ne peuvent gagner.

Un jury constitué de membres de la FFPS Carnassier (3 des arbitres) sera le seul décideur de toutes les décisions qui pourront être prises avant, pendant et après la compétition. Ses décisions seront indiscutables.

La FFPS Carnassier se réserve le droit de suspendre à tout moment ce jeu.

Fais-le, 14/12/ 2023

Fédération Française des Pêches Sportives

Commission Nationale Carnassier

**Siège Social : Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF) 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS cedex
N° SIRET : 814 826 657 000**

Adresse postale : 3861, route du village 31800 SAUX et POMAREDE Tél. : 06 30 53 14 20